

# Pour devenir Animateur, il faut :

## L'adhérent qui désire être animateur doit :

- Prévenir l'animateur de l'activité souhaitée, pour que celui-ci, le prenne en main et le guide dans ses démarches.
- L'animateur fera une demande à **la secrétaire ou au président**, pour inscrire l'adhérent aux différentes sessions de formations prévues à cet effet.
- La secrétaire ou le président informeront dans les plus brefs délais **le formateur**, pour que l'adhérent soit inscrit à la Formation Initiale Animateur, et c'est le formateur qui informera l'adhérent des calendriers les plus proches.
- L'animateur guidera et encadrera le demandeur pour acquérir les compétences nécessaires et ainsi l'aider à valider une vingtaine d'heures de pratiques à l'activité ; il le fera participer activement à au moins cinq animations de manière assidue.
- **Les formations :**
- Une première formation sera donnée en Distanciel par visio-conférence.
- Une Formation Initiale Animateur 1 (FIA1) sera donnée sur un site sportif (durée de 28h sur plusieurs jours).
- Une Formation PSC, « Premiers secours citoyens ». Sera donnée par des professionnels
- Module 2 (m2) - 14 à 35 h \*\* sur site sportif et sur plusieurs jours suivant les activités\*\*
- Approfondissement des techniques d'animation spécifiques par discipline.

Nota : ces formations sont **Gratuites pour l'adhérent**, elles sont financées par les clubs (CODERS, CORERS et FFRS).

L'adhérent prend conscience que ces couts sont conséquents, pour nos clubs.

Nous lui demandons de s'engager à aller jusqu'au bout de ses formations et d'animer le plus possible selon ses capacités.